



Saint-Stanislas-de-Kostka

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 3 décembre 2018 à 20 h 00 au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

sont présents les conseillers suivants

M. Daniel Fradette

M^{me} Louise Théorêt

M. Réjean Dumouchel

M. Jean-François Gendron

M. Michel Taillefer

M. Mario Archambault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour 2018, un rapport concernant l'application du *règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle*.

Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil.

Copie certifiée conforme
Ce 4 décembre 2018

Camille Primeau, LL. B., LL. M.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe